

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS									
SURFACES HABITABLES	AMIANTE Repérage avant vente et locatif hors DTA et autres repérages	PLOMB (CREP)	DPE Habitation individuelle Lot d'habitation	TERMITES	ELECTRICITE	GAZ	ERP & attestation argile	SURFACES Loi CARREZ Loi BOUTIN	DPE mention Neuf Tertiaire ERP Immeuble C. commerciaux
Equiv. Studio	70 €	90 €	80 €	70 €	70 €	100 € l'installation (1 à 2 appareils)	Forfait de 50 € (ERP ou attestation argile) et 70€ (ERP + attestation argile)	60 €	Sur devis
+ Studio à 80m <sup>2</sup>	90 €	130 €	110 €	90 €	90 €			80 €	
+80m <sup>2</sup> à 140m <sup>2</sup>	120 €	190 €	150 €	110 €	120 €			100 €	
+140m <sup>2</sup> à 180m <sup>2</sup>	160 €	250 €	190 €	140 €	160 €			120 €	
+180m <sup>2</sup> à 250m <sup>2</sup>	190 €	320 €	230 €	170 €	190 €			150 €	
+250m <sup>2</sup> à 350m <sup>2</sup>	230 €	390 €	270 €	210 €	230 €			180 €	
Au delà	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	50 € par appareil supplémentaire	Sur devis	Sur devis	

**Parties communes / Locaux et centres commerciaux / Locaux professionnels / Etablissements Recevant du Public (ERP) / Bâtiments publics / Bâtiments agricoles & industriels / repérage amiante avant travaux/démolition.**  
**- Sur devis (gratuit) -**

#### COÛT DE VOTRE DOSSIER TECHNIQUE / CONDITIONS TARIFAIRES

##### Réduction forfaitaire du coût global par dossier technique :

- - 10% => 4 Diagnostics
- - 15% => 5 Diagnostics
- - 20% => 6 et + Diagnostics

- Frais de déplacement et frais de dossier compris / Devis sur demande : gratuits.
- Réactualisation ancien dossier de diagnostics techniques immobiliers (sur demande) : payant.
- Paiement par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces : le jour de l'expertise suivant conditions ou à réception de facture - au plus tard à la signature du bail locatif ou du compromis de vente dans le cas d'un acte engagé le jour de l'expertise.  
« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale (Décret n° 79-638 du 27 Juillet 1979) ».

#### CONDITIONS GENERALES / PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Amiante : Tarifs mentionnés hors prélèvements et analyses soit forfait de 70€ TTC (délais standard) et 50€ TTC (délais standard pour travaux/démolition) / forfait de 90€ TTC (délais express) et 70€ TTC (délais express pour travaux/démolition) par prélèvement analysé en laboratoire accrédité COFRAC conformément à la réglementation en vigueur.
- Amiante, autres prestations sur devis : Dossier Technique Amiante (DTA) – Dossier Amiante Parties Privatives (DA-PP) – Diagnostic amiante avant démolition partielle ou totale – Constat visuel de retrait de matériaux contenant de l'amiante avant et après dépose de confinement.
- Plomb, autres prestations sur devis : Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) avant travaux.
- Electricité : forfait de 50 euros TTC en sus (hors réduction forfaitaire) si piscine concernée.
- DPE pour habitation avant 1948 et chauffage collectif : méthode factures conformément à la réglementation en vigueur.
- Termites : dépendances, terrain compris – Maison à ossature bois, état parasite sur devis.
- Opérateur en Diagnostic Immobilier (ODI) certifié et assuré conformément à la réglementation en vigueur.
- Toutes nos missions sont réalisées conformément aux prescriptions normatives et réglementaires en vigueur.

